



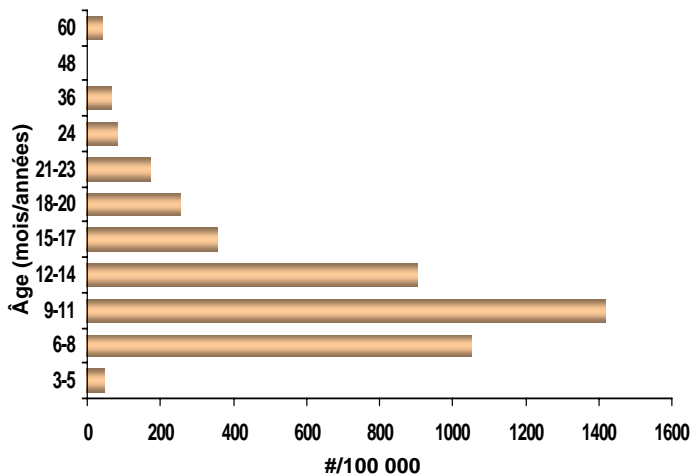
ÉCHANTILLON DES DONNÉES

BLESSURES AUX BARRIÈRES POUR ENFANT

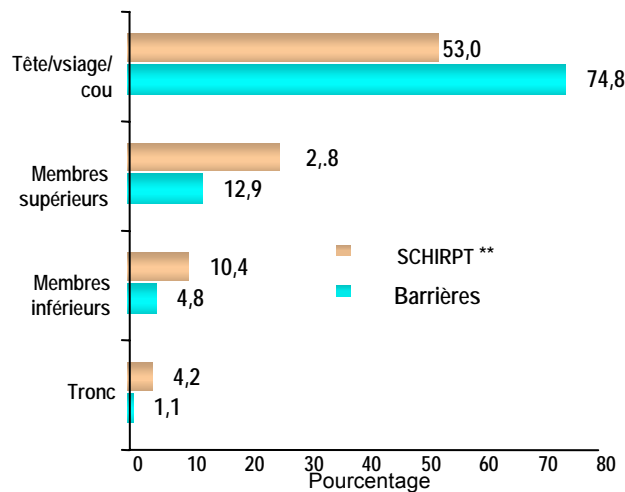
SCHIRPT, en octobre 2002, enfants de 0 à 5 ans – 940 dossiers.

RÉPARTITION PAR ÂGE

Nombre de cas par 100 000 dossiers du SCHIRPT pour chaque groupe d'âge



PARTIE DU CORPS BLESSÉES



* Empoisonnement exclu, aucune blessure dépistée et blessure inconnue (totale 6.5%)

** Le pourcentage de dossiers retrouvés dans la base de données de Schirpt au complet, pour le membre en question, sujets de 0 à 5 ans, pendant la même période.

CIRCONSTANCES

Circonstance ^{1,2}	No. de cas (%)
La barrière était ouverte ou n'était pas bien fermée	408 (43,4)
L'enfant a poussé, tiré ou frappé la barrière ³	218 (23,2)
L'enfant a grimpé sur la barrière ou sauté par dessus	112 (11,9)
Tombé contre la barrière, l'a frappée ou a couru en fonçant dans la barrière ⁴	
L'enfant a réussi à ouvrir la barrière	68 (7,2)
La barrière est tombée sur l'enfant	30 (3,2)
L'enfant s'est coincé le corps ou une partie du corps dans la barrière	22 (2,3)
L'enfant a essayé de passer sous la barrière	21 (2,2)
Mauvais fonctionnement de la barrière	18 (1,9)
Autre, inconnu	11 (1,2)
Inconnu	32 (3,4)
Inconnu	1 (0,1)
Total	940(100,0)

¹Chacun des 940 cas a été placé dans une seule catégorie, compte tenu des détails disponibles dans la description de la blessure.

² Les marchettes de bébé sont impliquées dans 16,9% de ces cas.

³ Résultat de l'ouverture ou de l'effondrement de barrière.

⁴ Dans ces cas, la barrière était sécuritaire.

REMARQUES

- 60,2 % des patients étaient de sexe masculin
- le lieu de l'accident, dans 76,6 % des cas, était l'escalier
- les marches étaient la cause directe de la blessure dans 80 % des cas, et la barrière pour enfant la deuxième cause la plus fréquente (11,6 % des cas)
- la plupart des incidents (96,3 %) sont survenus chez le patient ou dans un autre domicile privé, et dans 37,9 % des cas, dans le salon
- environ la moitié des patients (45,1 %) ont reçu des conseils seulement, et 3,6 % ont été hospitalisés
- les trois quarts des incidents (74,8 %) comportaient des blessures à la tête, au visage ou au cou, et dans 52,1 % de ces cas, des blessures au crâne ou au cerveau (traumatisme crânien mineur, fracture de crâne, commotion cérébrale)
- blessures des extrémités supérieures, 53% étaient des fractures

Pour de plus amples renseignements sur le SCHIRPT, communiquer avec la Section des blessures et de la violence envers les enfants, par téléphone, au (613) 957-4689, par télécopieur, au (613) 941-9927, ou visitez notre site Web, à www.phac-aspc.gc.ca/injury-bles/

